



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DES DROITS INDIRECTS  
TAXE SPÉCIALE SUR CERTAINS VÉHICULES ROUTIERS  
TARIF JOURNALIER

TVR2 n°

RAR :

N° redevable :

SIRET redevable :

Immatriculation :

Silhouette :

Suspension :

Tarif journalier :

<b>Document prépayé le</b> <i>(d'une validité de 6 mois à compter de cette date)</i>	X	X
<b>Valable jusqu'au</b>		
<b>Montant :</b>		

Date (jour/mois/année) et signature (ou cachet) à apposer par jour effectif de circulation (1)

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

(1) Aucune de ces cases ne peut être raturée, surchargée ou blanchie.

CONTROLE A LA CIRCULATION LE Par	RESULTAT
CONTROLE A LA CIRCULATION LE Par	RESULTAT
CONTROLE A LA CIRCULATION LE Par	RESULTAT

----- Talon à découper et à retourner au bureau de douane -----

BON DE COMMANDE D'UN NOUVEAU TVR2	
Immatriculation :	
N° redevable :	
Silhouette :	
Suspension :	
Tarif journalier :	

Je demande l'envoi pour ce véhicule de (\*) :

ou  1 carte de 5 jours :                      ou  2 cartes de 5 jours :                      ou  1 carte de 5 jours et une de 10 jours :  
ou  1 carte de 10 jours :                      ou  2 cartes de 10 jours :

Je joins à cette demande un chèque d'un montant de \_\_\_\_\_ € à l'ordre du Trésor Public.

 Je demande l'envoi de ce TVR2 à une adresse différente de mon adresse habituelle (préciser cette adresse au dos de ce coupon).

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Signature :

(\*) : Cocher la case correspondant à votre besoin